

Entraide Apicole de Vendée

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte rendu de l'assemblée générale du 28/11/2015

L'assemblée générale de l'Entraide Apicole de Vendée du samedi 28/11/2015 se tient dans les locaux de la maison de quartier Jean YOLE à la Roche sur Yon.

Les travaux de l'AG ont débuté à 8h30 par la prise en charge des adhésions et des émargements. Le président Michel LOUVIOT ouvre la séance à 10h12 par une allocution de bienvenue.

1) DIAPORAMA

Contrairement aux autres années, cette année le CA a mis au point un diaporama permettant de canaliser les différentes interventions et d'informer l'assemblée sur les différents volets que sont :

Le rapport moral du président :

- Le nombre la provenance géographique des adhérents,
- La fréquence des réunions du CA,
- La fréquence et la fréquentation du rucher-école,
- Nos partenariats avec la mairie de la Roche, avec la MFR...
- Les actions fortes du rucher école (greffage, suivi du protocole Apivar...)

Rapport du président voté à l'unanimité.

Le rucher école

- La prise de contact avec l'abeille (sa biologie, son environnement...)
- Les séances pratiques,
- La santé des ruchers et des abeilles...

Les finances

- Présentation du compte de résultat et du bilan 2015. Situation saine. Résultat de 2100€ qui provient surtout des cotisations. L'activité de l'association (miel, cire...) a permis de financer la saison de l'association (pique-nique, rucher école...).

Compte d'exploitation et bilan votés à l'unanimité

- Budget prévisionnel : dans le prolongement de la saison 2015, un budget prudent et équilibré.

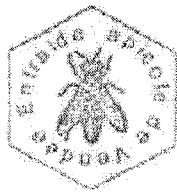
Budget prévisionnel voté à l'unanimité

Historique de l'EAV et proposition d'adhérer à l'UNAF

- 1978 : création de l'EAV avec la notion centrale que constitue le terme « entraide »,
- Tour rapide de notre partenariat avec le SNA (volet des assurances, communication et orientations du SNA...),
- Proposition d'adhérer à l'UNAF (les axes forts de l'UNAF : l'abeille sentinelle, les combats juridiques, la défense de l'abeille et des apiculteurs...).

2) Le tiers sortant

Le conseil d'administration compte 23 membres et le tiers sortant est composé de :



Entraide Apicole de Vendée

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte rendu de l'assemblée générale du 28/11/2015

- Catherine GRASSINEAU, qui propose sa candidature (par coupon remis à Jillali OULKAÏD) approuvée par l'assemblée ~~à~~ à l'unanimité.
- Claude LOEUILLET, qui propose sa candidature approuvée par l'assemblée ~~à~~ à l'unanimité.
- Laure LESCURE, qui propose sa candidature approuvée l'assemblée ~~à~~ à l'unanimité.
- Marius RENAUD, qui n'est pas candidat à un nouveau mandat.
- Gilles ALLAIRE, qui n'est pas candidate à un nouveau mandat.
- Pascal BECAUD, qui n'est pas candidat à un nouveau mandat.

L'assemblée a également pris acte de la démission de Mélanie BUTEAU du conseil d'administration.

4 postes sont donc à pourvoir :

- La candidature de René DOYON est approuvée à l'unanimité.
- La candidature de Patrick BOURDREUX est approuvée à l'unanimité.
- La candidature de Charline GAZEAU est approuvée à l'unanimité.
- La candidature de Jean Louis BROSSARD est approuvée à l'unanimité.

L'assemblée a également approuvé à l'unanimité les candidatures de Catherine GRASSINEAU, Claude LOEUILLET et Laure LESCURE.

3) Modification des statuts

Conformément à l'article 15 des statuts, le président a appelé à un vote sur la modification de l'article 12 des statuts.

Version actuelle de l'article 12 :

La présente association est affiliée au Syndicat National de l'Apiculture, rue de Copenhague, 75000 PARIS.

Elle pourra, par simple décision du Conseil d'Administration, s'unir à un ou plusieurs autres syndicats pour former une fédération régionale ou nationale.

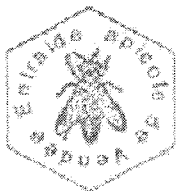
Elle pourra également, sur avis majoritaire de ses membres, se retirer des unions apicoles auxquelles elle est affiliée.

Proposition de réécriture :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale pourra décider d'unir l'Association à un ou plusieurs syndicats pour former une fédération régionale ou nationale.

Sur avis majoritaire de ses membres, elle pourra décider de s'affilier et se retirer des unions apicoles auxquelles elle est affiliée.

Vote à main levée. La proposition de modification de l'article 12 est votée à l'unanimité



Entraide Apicole de Vendée

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte rendu de l'assemblée générale du 28/11/2015

4) Adhésion à l'UNAF

Le conseil d'administration, à travers le diaporama diffusé lors de la réunion, a souhaité informer l'assemblée sur la situation de notre partenariat avec le ~~SNA~~ et proposé aux adhérents d'adhérer à l'UNAF à partir du 1^{er} janvier 2016.

Avant de débiter les votes, le président et son bureau ont pris le temps de répondre aux différentes questions de la salle.

Question sur laquelle les adhérents étaient appelés à voter :

Souhaitez-vous que notre association quitte le SNA et adhère à l'UNAF à partir du 1^{er} janvier 2016 ?

Début des votes à 12h00. Clôture des votes à 12h30.

Résultat des votes :

- Table 1 : 25 votes. 25 pour le OUI. 0 pour le NON.
- Table 2 : 23 votes. 23 pour le OUI. 0 pour le NON.
- Table 3 : 22 votes. 22 pour le OUI. 0 pour le NON.
- Table 4 : 23 votes. 23 pour le OUI. 0 pour le NON.

Au final : 93 votes. 93 pour le OUI. 0 pour le NON.

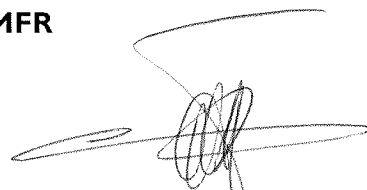
Notre association adhérera donc à l'UNAF à partir du 1^{er} janvier 2016. Le bureau (Président, Trésorière et secrétaire) actuel prendra contact avec les services de l'UNAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 13h00.

Prochaine réunion du CA

**Mardi 16 décembre à 18h00 à la MFR
85190 Venansault.**


Président


Secrétaire

=== Fin du Document ===

CR approuvé à l'unanimité.